



DÉLIBÉRATION N° 2019-176

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 17 juillet 2019 portant décision sur le bilan d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2019 de Géométhane

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET et Catherine EDWIGE, commissaires.

1. CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE

L'article L. 421-3-1 du code de l'énergie prévoit que « les infrastructures de stockage souterrain de gaz naturel qui garantissent la sécurité d'approvisionnement du territoire à moyen et long termes et le respect des accords bilatéraux relatifs à la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel [...] sont prévues par la programmation pluriannuelle de l'énergie mentionnée à l'article L. 141-1. Ces infrastructures sont maintenues en exploitation par les opérateurs ».

Le décret n°2018-1248 du 26 décembre 2018¹ a retiré de la liste des projets prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) le projet « Manosque phase 2 ». Les projets en question continuent d'être régulés jusqu'à l'expiration du délai de préavis fixé à deux ans par arrêté², soit jusqu'au 31 décembre 2020.

En application des articles L. 134-3, 3° et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockages souterrains de gaz naturel transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des stockages et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

Par délibération du 19 juillet 2018³, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2018 pour un montant de 13,4 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2019, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2018.

Par délibération du 31 janvier 2019⁴, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Géométhane pour l'année 2019, pour un montant de 23,8 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2019, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2019.

La CRE a été saisie par Géométhane le 27 mai 2019 du bilan d'exécution définitif du programme d'investissements pour l'année 2018 et du bilan d'exécution intermédiaire du programme d'investissements pour l'année 2019. L'opérateur a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2018, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2019, d'autre part.

¹ Décret n°2018-1248 du 26 décembre 2018 relatif aux infrastructures de stockage de gaz nécessaires à la sécurité d'approvisionnement

² Arrêté du 19 février 2019 relatif au délai de préavis prévu à l'article L. 421-3-1 du code de l'énergie

³ Délibération de la CRE du 19 juillet 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2018 de Géométhane

⁴ Délibération de la CRE du 31 janvier 2019 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Géométhane

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU BILAN D'EXÉCUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2018

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2018 dans la délibération de la CRE du 19 juillet 2018 s'élevaient à 13,4 M€. Les dépenses réalisées pour 2018 s'élèvent à 11,8 M€, soit une baisse de 12 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissements pour l'année 2018 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2018	Réalisé 2018
Investissements courants	0,9	0,4
Aménagement des installations existantes	7,9	7,7
- <i>Fin des chantiers 2017 (automates et petits projets)</i>	1,0	0,6
- <i>« Bas de site » et protection globale du site</i>	5,3	4,8
- <i>Mise en place d'une vanne d'interface transport/stockage</i>	1,6	2,3
Contrôle de deux cavités	2,0	1,9
Budget d'études	2,6	2,5
Cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz	-	-0,7
Total	13,4	11,8

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- des reports de 2018 en 2019 concernant les échangeurs compris dans les investissements courants et dans le programme « Bas de site » ;
- d'un surcoût de 0,7 M€ sur les travaux de la vanne d'interface transport/stockage, lié à des difficultés de travaux (découverte d'une ancienne mine et difficultés d'inertage et de tuyauterie) ;
- de la prise en compte de la cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz pour 0,7 M€, qui n'avait pas été prise en compte dans le budget approuvé le 19 juillet 2018.

3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2019

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2019 dans la délibération du 31 janvier 2019 s'élevaient à 23,8 M€. Lors du bilan d'exécution à mi-année de son programme d'investissements, Géométhane a transmis une trajectoire révisée de ces dépenses d'un montant de 20,4 M€, en baisse de 14,3 % par rapport au budget approuvé.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2019 est la suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2019	Révisé 2019
Investissements courants	0,7	0,8
Aménagement des installations existantes	2,7	3,0
- <i>Fin des chantiers 2017 (automates et petits projets)</i>	0,0	0,1
- <i>« Bas de site » et protection globale du site</i>	2,2	2,4
- <i>Mise en place d'une vanne d'interface transport/stockage</i>	0,4	0,4
Contrôle de deux cavités	0,9	0,8
Programmes de rénovation	19,6	15,9
- <i>Préparation des travaux</i>	3,1	3,1
- <i>Dorsales</i>	9,6	8,0
- <i>Optimisation/Fiabilisation du site</i>	3,1	0,9
- <i>Nouvelles Installations de surface</i>	3,9	3,9
Cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz	-	-0,1
Total	23,8	20,4

Les écarts constatés proviennent essentiellement :

- des reports de 2018 en 2019 dont les échangeurs compris dans les investissements courants et de travaux dans le programme « Bas de site » ;
- de reports en 2020 des dépenses du programme « Dorsales » et « Optimisation/Fiabilisation du site » ;
- de la prise en compte de la cession de la vanne d'interface transport/stockage pour 0,1 M€ à GRTgaz (mentionnée précédemment), qui n'avait pas été prise en compte dans le budget approuvé le 31 janvier 2019.

4. ANALYSE DE LA CRE

La CRE souligne que la PPE fixe un objectif de résultat en débit de soutirage et en volume utile pour l'ensemble du périmètre des sites de stockage régulés des trois opérateurs de stockage, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement. Le respect de ces objectifs doit se faire au moindre coût pour la collectivité, et les programmes d'investissements des opérateurs de stockage doivent concourir à cet objectif.

4.1 Aménagement des installations existantes

La CRE constate que les reports en 2020 des dépenses d'investissements du programme d'aménagement des installations existantes n'ont aucune incidence sur les délais de mise en service et sur les coûts à terminaison des projets :

- le projet « Bas de site » et protection globale du site consiste à construire, un nouveau bâtiment administratif au sud du site de Gaude, afin de regrouper l'ensemble des activités administratives et répondre aux études de dangers validées par la DREAL. Ce projet conduit à différents aménagements (construction d'une nouvelle route d'accès, protection du site par une clôture et protection du patrimoine). Le coût à terminaison de 21,7 M€ est identique à celui présenté par Géométhane lors de l'approbation de son programme d'investissements pour l'année 2019. Le bâtiment a été mis en service en septembre 2018, le reste des aménagements est prévu pour 2019 ;
- la mise en place d'une vanne d'interface transport/stockage, réalisée à la demande de la DREAL afin d'isoler le stockage du réseau de transport de gaz naturel. La vanne a été mise en service en août 2018, la finalisation des travaux est prévue en 2019. Le coût à terminaison de 3,8 M€ est identique à celui présenté par Géométhane lors de l'approbation de son programme d'investissements pour l'année 2019. Cette vanne a été cédée à GRTgaz conformément à la réglementation dont le contrat a été approuvé tacitement par la CRE le 19 juin 2018.

4.2 Contrôles de deux cavités

Dans sa délibération du 31 janvier 2019, la CRE avait approuvé les dépenses de contrôle des deux cavités maintenues en saumure à Manosque. Le maintien en saumure des cavités permet à Géométhane de ne pas perdre les développements réalisés jusqu'à présent sur le site de Manosque.

4.3 Programmes de rénovation

Les programmes de rénovation portent pour l'essentiel sur des travaux sur les canalisations d'environ 2 km qui relient les sites de Gaude et de Gontard, appelées « Dorsales ». Cette rénovation prévoit l'installation de gares de raclage et la mise en place de vannes d'isolement pour un budget de 19,8 M€ sur 2019-2020, identique à celui présenté par Géométhane lors de l'approbation de son programme d'investissements pour l'année 2019, et une mise en service prévue en 2020. Ces travaux visent à répondre aux demandes d'un arrêté préfectoral⁵.

Le programme de rénovation intègre par ailleurs les projets suivants :

- la poursuite du programme d'étude du remplacement d'installations de surface notamment une unité de compression électrique, pour un budget de 3,9 M€ en 2019, identique à celui présenté par Géométhane lors de l'approbation de son programme d'investissements pour l'année 2019. Les études réalisées en 2019 devront permettre de juger de la pertinence de ce programme pour maintenir les performances définies dans la PPE au moindre coût ;
- un programme « optimisation/fiabilisation du site » portant sur la sécurité industrielle et l'environnement notamment en matière de protection incendie et d'obligations liées au risque gaz pour un budget de 5,4 M€ sur 2019-2020 concernant le lot 1, identique à celui présenté par Géométhane lors de l'approbation de son programme d'investissements pour l'année 2019.

⁵ Arrêté préfectoral 2015-357-020 du 23 décembre 2015.

DÉCISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3 et L. 421-7-1 du code de l'énergie, les opérateurs de stockage transmettent leur programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.

En ce qui concerne l'année 2018, la CRE constate que les écarts de -12 % entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements révisé pour 2018 sont principalement liés à des reports de travaux et de dépenses, qui sont sans incidence sur les délais de mise en service et sur les coûts à terminaison des projets. En conséquence, la CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de Géométhane est conforme au programme approuvé. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2018	Réalisé 2018
Investissements courants	0,9	0,4
Aménagement des installations existantes	7,9	7,7
- <i>Fin des chantiers 2017 (automates et petits projets)</i>	1,0	0,6
- « <i>Bas de site</i> » et <i>protection globale du site</i>	5,3	4,8
- <i>Mise en place d'une vanne d'interface transport/stockage</i>	1,6	2,3
Contrôle de deux cavités	2,0	1,9
Budget d'études	2,6	2,5
Cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz	-	-0,7
Total	13,4	11,8

En ce qui concerne l'année 2019, la CRE constate que l'état d'exécution à mi année du programme d'investissements de Géométhane est conforme au programme approuvé fin 2018. La CRE constate que les écarts de -14,3 % proviennent essentiellement de reports de dépenses qui sont sans incidence sur les délais de mise en service ou sur les coûts à terminaison des projets. En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2019 le budget d'investissements révisé tel que présenté par Géométhane. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

Postes (M€)	Approuvé 2019	Révisé 2019
Investissements courants	0,7	0,8
Aménagement des installations existantes	2,7	3,0
- <i>Fin des chantiers 2017 (automates et petits projets)</i>	0,0	0,1
- « <i>Bas de site</i> » et <i>protection globale du site</i>	2,2	2,4
- <i>Mise en place d'une vanne d'interface transport/stockage</i>	0,4	0,4
Contrôle de deux cavités	0,9	0,8
Programmes de rénovation	19,6	15,9
- <i>Préparation des travaux</i>	3,1	3,1
- <i>Dorsales</i>	9,6	8,0
- <i>Optimisation/Fiabilisation du site</i>	3,1	0,9
- <i>Nouvelles Installations de surface</i>	3,9	3,9
Cession de la vanne d'interface transport/stockage à GRTgaz	-	-0,1
Total	23,8	20,4

La CRE demande aux opérateurs de stockage d'accompagner toute demande d'approbation d'un projet, relatif au maintien ou à l'amélioration des performances, d'un scénario alternatif sans réalisation de l'investissement présentant ses conséquences sur les performances du site concerné, ainsi que l'analyse des solutions alternatives comme d'autres solutions techniques, des maintenances renforcées, un dimensionnement alternatif des projets ou encore une révision de l'offre commerciale.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Géométhane de lui présenter, avant le mois de juillet 2020, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2019, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets engagés.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Géométhane. Elle sera par ailleurs transmise au ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 17 juillet 2019

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO